



Israël se considère « non coupable » quant à l'attaque sur la flottille humanitaire pour Gaza

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 26 janvier 2011

[Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#) 26 janvier 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



Les conclusions de la commission Turkel en Israël contredisent les témoignages de ceux qui étaient à bord de la flottille et les conclusions de l'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Le 23 janvier, l'enquête Turkel effectuée en Israël sur le raid de la marine israélienne le 31 mai 2010 contre la flottille humanitaire destinée à Gaza a publié un rapport provisoire de 280 pages dans lequel il a été conclu que :

- Le blocus de Gaza par Israël est conforme au droit international et les actions prises pour l'appliquer ne sont par conséquent pas immédiatement illégales;
- L'interception de la flottille par la marine dans les eaux internationales et la manière dont cette dernière a pris le contrôle des bateaux – qui a fait neuf morts – est également conforme au droit international;
- Certains participants de la flottille ont utilisé des armes à feu contre la marine israélienne pendant le raid;
- Le personnel de la marine israélienne a, pendant le raid, tiré afin de se protéger;
- Les lacunes au niveau du renseignement ont fait en sorte que la marine ne s'attendait pas à ce qu'il y ait de la résistance armée et que les hauts dirigeants militaires auraient dû, lorsqu'ils l'ont rencontrée, changer leur stratégie;
- Le gouvernement devrait s'efforcer de limiter les souffrances des civils de la bande de Gaza.

Les conclusions de la commission Turkel contredisent les dires des participants de la flottille et des journalistes qui se trouvaient à bord des bateaux. Elles contredisent également les conclusions de l'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à l'effet que :

- Le blocus constitue une punition collective – interdite par le droit international – du peuple de Gaza;
- Il n'existe pas de preuve que les participants de la flottille aient utilisé des armes à feu;
- Le raid a été mené avec une « violence absolument inutile et incroyable », y compris des exécutions sommaires et arbitraires.

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) est perplexe, mais ne s'étonne pas des conclusions de la commission Turkel. « La commission n'avait pas de mandat pour

poser des questions directement aux participants de la flottille et aux journalistes qui ont été témoins du raid, ainsi qu'à tous les soldats qui y étaient impliqués », a déclaré Thomas Woodley, le président de CJPMO. CJPMO note également que le gouvernement a choisi les membres de la commission et que les deux observateurs étrangers n'ont pas eu le droit de poser des questions à ceux qui ont témoigné.

Israël a refusé de coopérer avec la mission d'enquête du CDHNU. Israël a aussi refusé de donner au CDHNU les preuves médico-légales qui prouvent que les participants de la flottille avaient utilisé des armes à feu contre les soldats israéliens.

#####

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:

Patricia Jean

Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient

Téléphone: 450-812-7781 ou 438-380-5410

Courriel CJPMO - Site Web CJPMO

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) est une organisation séculière, sans but lucratif, regroupant des hommes et des femmes d'horizons divers qui œuvrent pour que la paix et la justice renaissent au Moyen-Orient. Elle a pour vocation de responsabiliser les personnes d'influence à traiter les protagonistes avec équité et à favoriser l'essor durable et équilibré de la région.

La source originale de cet article est [Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#)
Copyright © [CJPMO](#), [Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient](#), 2011

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca